

Stratégie de la formation 2008- 2010

physioswiss

Document adopté par le Comité central le 5 septembre 2007

1. Situation initiale

Le paysage du domaine de la formation s'est grandement modifié ces dernières années. Jusqu'ici, les formations professionnelles du domaine de la santé étaient structurées au niveau cantonal. La ratification de la déclaration de Bologne (1999), le passage de toutes les formations professionnelles du niveau de compétence cantonal au niveau national (nouvelle constitution fédérale 2000), l'acceptation d'une nouvelle loi sur la formation professionnelle (2004), la révision partielle de la loi sur les hautes écoles spécialisées (2005) ainsi que l'article sur la formation nationale (2006) ont contribué à une nouvelle répartition de la responsabilité de la formation et du financement des professions de la santé entre Confédération et cantons.

Depuis l'automne 2006, la formation de base en physiothérapie est dispensée dans les hautes écoles spécialisées (HES) suisses. Les derniers diplômes dispensés par les écoles spécialisées (ES) dans le cadre de l'ancienne législation seront remis en 2010. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) sera l'instance de reconnaissance des HES. Le mandat de la Croix-Rouge Suisse pour la reconnaissance des ES arrive à échéance en 2011.

La Confédération a reconnu 4 HES dans le domaine de la santé : Berne, Romandie, Tessin et Zurich. Des cursus de formation HES en physiothérapie seront proposés aux endroits suivants : Berner Fachhochschule (BFH) à Bâle et Berne ; Haute Ecole Spécialisée de la Suisse Occidentale (HES-SO) à Genève, Lausanne et Loèche-les-Bains ; Scuola Universitaria Professionale della Svizzera Italiana (SUSPI) à Landquart et Manno; Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW) à Winterthur.

L'Office Fédéral de la formation et de la Technologie (OFFT) travaille à l'élaboration d'une ordonnance qui fixera les conditions de l'obtention du titre a posteriori, c'est-à-dire les possibilités de transcription des diplômes obtenus dans le cadre de l'ancienne législation (ES) en diplômes conformes à la nouvelle législation, Bachelor of science (BSc). La demande d'obtention du titre a posteriori n'est accessible qu'aux détenteurs d'un diplôme ES suisse.

Le BSc constitue la condition requise pour accéder à une formation post-graduée : Certificate of Applied Studies (CAS); Diploma of Applied Studies (DAS); Master of Applied Studies (MAS); Master of Science (MSc) dans une HES du domaine de la santé.

La législation relative à l'exercice de la profession (LAMal/ LAA/ LAI/LAM et les lois cantonales sur la santé et la police de la santé) ainsi que les contrats avec les répondants des coûts (contrat tarifaire et contrat d'assurance qualité) exigent une formation post-graduée clinique régulière pour garantir la qualité des soins et la sécurité des patients.

L'offre de formation post-graduée clinique en physiothérapie est organisée de façon très hétérogène. Les prestataires de formation (centres de cours et de formation post-graduée, groupes spécialisés, prestataires indépendants,

Associations cantonales, écoles, hôpitaux) sont actifs sur le marché de la formation en physiothérapie.

Il n'existe actuellement aucune accréditation/certification reconnue de la formation post-graduée clinique en physiothérapie.

2. Concept de la formation

Une formation de base et une formation post-graduée de haute qualité constituent la base de l'assurance qualité et de la sécurité des patients. Elles permettent un exercice compétent de la physiothérapie aux niveaux technique, méthodologique et social.

L'évolution et défis sociaux actuels mettent le système de formation à rude épreuve. Une évolution adaptée de la formation de base et de la formation post-graduée permettra de répondre aux modifications profondes de notre environnement socio-économique.

3. Vision

Physioswiss assure l'avenir professionnel de ses membres grâce à son apport à une formation de base et post-graduée de qualité et en permettant une recherche indépendante au sein de la profession.

Physioswiss coopère avec ses partenaires des institutions de formation, les praticiens et les politiques pour proposer un système et une offre de formation performants et tournés vers l'avenir.

Les résultats de programmes de recherche spécifiques à la physiothérapie sont transférés dans la pratique quotidienne.

Physioswiss travaille à l'émergence d'une « best practice » physiothérapeutique.

4. Objectifs stratégiques

La physiothérapie dispose toujours d'une formation de base et de formations post-graduées intéressantes, actuelles et reconnues en Europe. La formation de base et la formation post-graduée permettent aux physiothérapeutes de se faire une place sur le marché de la santé, d'y être et d'y rester concurrentiels.

La collaboration et l'échange entre la pratique (Association professionnelle, employeurs, employés) et les HES sont institutionnalisés.

Les membres de physioswiss sont engagés dans le processus d'apprentissage continu (Life-long learning). Ils se démarquent par leur degré élevé de réflexion et de compétence professionnelle. Ils sont ouverts à de nouveaux rôles.

Des Masters consécutifs en Physiothérapie (Master of Science, MSc) sont proposés par les filières de Physiothérapie des HES.

Physioswiss encourage les plans de carrière et organise une structure de formation post-graduée dans ce sens. Le passage vers les niveaux supérieurs de la formation est organisé. Il existe des passerelles vers les offres de formation post-graduée des HES : Certificate of Applied Studies (CAS); Diploma of Applied Studies (DAS); Master of Applied Studies (MAS); Master of Science (MSc).

Physioswiss attache une importance prioritaire à la possibilité d'obtention d'un titre a posteriori.

Physioswiss encourage la spécialisation dans les domaines musculo-squelettique (MS), organes internes et vaisseaux (OIV), neuromotricité et analyse sensorielle (NMS), physiothérapie générale (PG), gériatrie (Gér) et pédiatrie (Péd). Cette démarche repose sur les travaux préalables de la région « Europe » de la Confédération Mondiale de Physiothérapie (ER-WCPT) et de Confédération Mondiale de Physiothérapie (WCPT) en faveur de la spécialisation.

La formation post-graduée bénéficie d'accréditations et il est possible d'obtenir des diplômes spécialisés.

Physioswiss se positionne dans le domaine de la recherche clinique. La profession produit sa propre recherche clinique qui, par ses résultats, lui permet de promouvoir et soutenir l'innovation.

Les commissions spécialisées de Physioswiss donnent des impulsions à la formation post-graduée et la recherche en physiothérapie. Elles ont une grande importance dans les Domaines de la Formation et de la Santé.

5. Objectifs et activités du domaine

5.1. Domaine de la formation de base

Objectifs:

- a) La formation de base est eurocompatible et correspond à la déclaration de Bologne. Benchmarking et mobilité sont garantis ;
- b) Le curriculum et les compétences à la sortie des HES (filière physiothérapie) sont les plus uniformes possible afin de permettre le benchmarking et la mobilité ;
- c) Les compétences en fin d'étude correspondent autant que possible au profil de compétences national de physioswiss;
- d) En plus de l'enseignement technique, les futurs physiothérapeutes bénéficient de cours sur les aspects commerciaux de leur profession ;
- e) La structure de la formation de base, en particulier la partie pratique (modules complémentaires, cf. profil des HES de la Santé de la Conférence suisse des

directeurs cantonaux de la santé) est la plus uniformisée possible entre les divers sites des HES de la Santé, en termes de longueur et de durée.

- f) Les stages dans les cabinets privés sont possibles et encouragés ;
- g) La coopération et les échanges entre l'Association professionnelle, la pratique et les filières de physiothérapie des HES sont organisés et institutionnalisés ;
- h) L'obtention du titre a posteriori est possible (d'ES à HES).

Activités:

Le domaine de la Formation :

- a) Consulte et distribue régulièrement les documents de base de l'ER-WCPT et entretient des échanges avec les responsables du domaine de l'éducation de cette organisation. Il transmet les documents importants aux institutions et personnes intéressés par l'intermédiaire d'une newsletter spécifique;
- b) Suit l'évolution des curriculums et les compétences des étudiants à leur arrivée sur le marché du travail et en établit des rapports réguliers ;
- c) Elabore un profil de compétence national et le met en consultation au sein de l'Association;
- d) Elabore un "Scope of practice" (champs d'activité de la Physiothérapie) ;
- e) Elabore un concept de pratique commerciale de la profession et le tient à disposition des filières de physiothérapie des HES de la Santé;
- f) Suit l'évolution dans les différentes HES. En cas de difficultés, il prend contact avec l'OFFT et y effectue du lobbying ;
- g) Suit le devenir des requêtes de modification de l'OAMal et de l'art. 5 de l'OPAS ;
- h) Au besoin, initie des groupes de projet ou des groupes de travail, en collaboration avec la Conférence professionnelle de la physiothérapie des HES ;
- i) Coopère avec d'autres associations professionnelles ou d'autres organisations comme la Conférence professionnelle de la physiothérapie des HES, la Fédération suisse des Associations professionnelles du domaine de la Santé (FSAS), l'OdA Santé, la Conférence suisse des HES (CSHES), etc. ;
- j) Pratique un lobbying ciblé auprès des politiques et des administrations (au Conseil de la formation, par des contacts directs lors des séances).

5.2. Domaine de la formation post-graduée

Objectifs:

- a) La formation post-graduée clinique et académique en physiothérapie est reconnue au niveau politique, administratif et dans le domaine privé ;
- b) Les membres de Physioswiss s'inscrivent dans le processus d'apprentissage continu (Life-long learning) ;
- c) Les HES proposent des Masters académiques consécutifs en physiothérapie ; la possibilité d'effectuer un PhD (doctorat) est ouverte ;
- d) Les membres ont accès à une formation post-graduée clinique accréditée et modulable;

- e) Les membres ont la possibilité de faire un plan de carrière allant vers une spécialisation clinique dans le cadre d'une formation post-graduée structurée. Ils constituent un portefeuille de leur formation post-graduée ;
- f) L'accréditation sera effectuée sur base de standards de qualité suisses ;
- g) La spécialisation dans les domaines musculo-squelettique (MS), organes internes et vaisseaux (OIV), neuromotricité et analyse sensorielle (NMS), physiothérapie générale (PG), gériatrie (Gér) et pédiatrie (Péd) est possible ; elle fait partie intégrante du système de formation post-graduée clinique de physioswiss ;
- h) Il est possible d'obtenir un titre spécifique dans chaque spécialisation. Ces titres sont décernés par l'Association professionnelle. Des passerelles sont instaurées entre l'ancien système de formation post-graduée et le nouveau ;
- i) Il existe des passerelles pour les offres de formations post-graduées des HES ;

Activités:

Physioswiss :

- a) met les recommandations relatives aux projets de formation post-graduée en œuvre ;
- b) propose des cours de tenue d'un portefeuille de formation ;
- c) effectue du lobbying pour l'introduction de Masters consécutifs en physiothérapie auprès des instances administratives et politiques concernées ;
- d) instaure une instance et un organe d'accréditation ;
- e) crée une Commission permanente de la Formation ;
- f) instaure des commissions spécialisées ;
- g) met son projet global de formation post-graduée en œuvre et demande aux Commissions spécialisées de concrétiser les projets de formation post-graduée ;
- h) coopère avec la Conférence professionnelle de la physiothérapie des HES ;
- i) échange des lettres d'intention bilatérales avec des HES de la Santé et leurs filières de Physiothérapie ;
- j) effectue un lobbying ciblé (par ex: conseil de la formation, lors des séances);
- k) entretient des contacts réguliers avec les prestataires de cours (par ex: groupes spécialisés, centres de cours, associations cantonales).

5.3. Domaine de la recherche

Objectifs:

- a) Encourager/aider la physiothérapie à produire sa propre recherche clinique et encourager ainsi l'innovation permanente au sein de la profession. Assurer les liens entre formation post-graduée et recherche au sein même de l'Association ;
- b) Rendre la recherche en physiothérapie plus accessible aux membres. Viser à aplanir les disparités existantes dans le domaine «travaux scientifiques et compréhension de la recherche» entre les diplômés ES et nouveaux diplômés HES;
- c) Soutenir la participation à des études développées dans le cadre du Fonds national de la recherche (DORE) ;

- d) Introduire les directives de la Confédération Mondiale de Physiothérapie (WCPT) et de la région « Europe » de la Confédération Mondiale de Physiothérapie (ER-WCPT) ;
- e) Soutenir la coopération entre la Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW) et le cursus de formation de la Fondation pour la science de la Physiothérapie (PTW).

Activités:

- a) Commission de la recherche, prix de la recherche, congrès propres à physioswiss ;
- b) le responsable de la Commission de recherche est membre de la Commission de formation ;
- c) coopération active et projets communs avec les responsables de la recherche des HES ;
- d) Offres de cours consacrés au travail scientifique et de congrès nationaux ;
- e) Encourager les publications en sciences de la physiothérapie, favoriser la publication et la diffusion des travaux de fin d'études des diplômés HES ;
- f) Coopération active avec le Fonds national de la recherche (DORE) ;
- g) Reprise des travaux de base de la Confédération Mondiale de Physiothérapie (WCPT) et de la région « Europe » de la Confédération Mondiale de Physiothérapie (ER-WCPT) ;
- h) Soutenir les demandes de Masters consécutifs en physiothérapie auprès de l'OFFT.

6. Financement

- a) Formation de base/formation post-graduée/recherche sont financées par le budget annuel régulier des Domaines de la formation et de la communication.
- b) Un apport financier unique sera nécessaire au lancement de l'instance d'accréditation en 2008 ;
- c) Le financement des Commissions spécialisées est assuré par le biais des rentrées d'argent liées à l'augmentation de la cotisation des membres (Fr. 20.- selon AD 2007) ;
- d) des rentrées d'argent possibles par l'organisation de cours (par ex: travaux scientifiques) ou le conseil en matière de plan de carrière.

7. Bases/Sources

- Profil directeur physioswiss
- Profil professionnel physioswiss
- Stratégie de l'association physioswiss 2006-2008
- Document de stratégie physioswiss Formation de base/HES de 2004
- Document de stratégie physioswiss formation post-graduée de 2006
- Travaux des groupes de projet et du groupe de pilotage "Formation post-graduée et constitution des sociétés spécialisées".